

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

DECRET N° 79/33I du 23 JUIN 1979
portant nomination de Monsieur NGOUBELI Joseph
Instituteur, en qualité de Directeur du Musée
National.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu l'Acte n°038/PCT/CC du 30 Mars 1979 portant fondement, organisation et fonctionnement des Pouvoirs Publics;

Vu le décret n°79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

Vu le décret n°79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;

Le Conseil de Cabinet entendu ;

DECRETE :

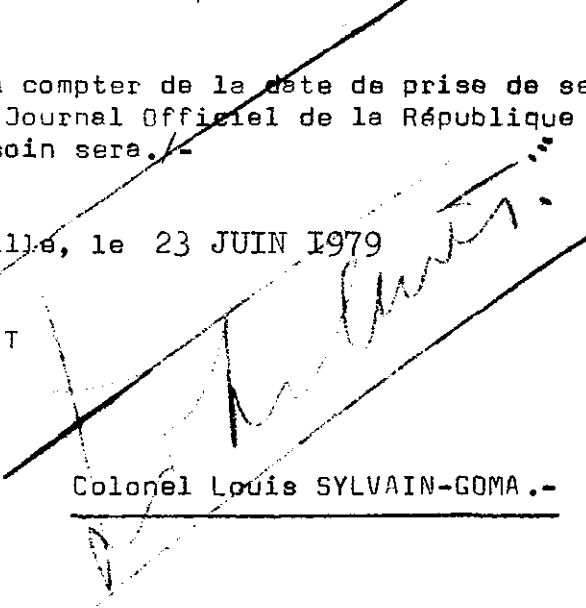
Article 1er.- Monsieur NGOUBELI Joseph, Instituteur, est nommé Directeur du Musée National.

Article 2.- Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

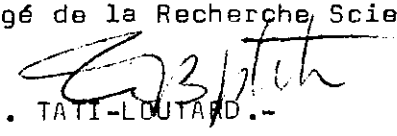
Article 3.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et Communiqué partout où besoin sera. /-

Brazzaville, le 23 JUIN 1979

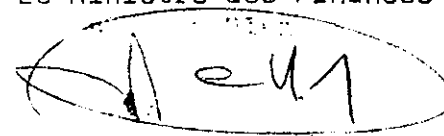
Par LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT


Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

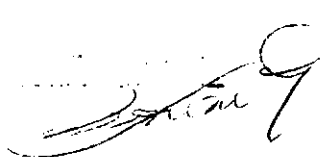
Le Ministre de la Culture, Arts et Sports, Chargé de la Recherche Scientifique,


J.B. TATI-LOUTARD.-

Le Ministre des Finances


Henri LOPES.-

P. Le Ministre du Travail et de la Justice, Garde des Sceaux, en mission
Le Ministre de la Santé et des Affaires Sociales,


Pierre-Damien BOUSSOUKOU-BOUMBA.